

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 1060bis publiée le 29 juin 2024

HONNEUR AUX MISSIONNAIRES DE LA MISÉRICORDE DIVINE. UN COMMUNIQUÉ DE LEX ORANDI



LEX ORANDI

Le dimanche 23 juin, le Supérieur des Missionnaires de la Miséricorde Divine, l'Abbé Jean-Raphaël Dubrule, a publié un communiqué qui ne peut laisser indifférent aucun fidèle attaché à la liturgie traditionnelle.

Il expose le refus des « *instances romaines compétentes* » d'autoriser l'ordination de quatre prêtres et deux diacres selon le missel de 1962, et, plus grave, l'opposition à ce que les futurs prêtres soient autorisés à célébrer selon l'ancien rite comme le prévoient les statuts de la communauté.

Cette annonce est une grande tristesse pour tout catholique : empêcher l'ordination de candidats au sacerdoce légitimement appelés par les supérieurs et par leur évêque pour des motifs étrangers à leur foi, leur mœurs ou leur doctrine est en soit choquant. Motiver ce refus par l'attachement des candidats et de leur communauté à la liturgie traditionnelle est, de plus, inquiétant. Cette annonce sonne comme un prélude aux rumeurs d'une décision romaine hostile à la liturgie traditionnelle qui enflamment la toile actuellement. Quoi qu'il en soit d'une décision futur étendue à toute l'Eglise, la mesure concernant les Missionnaires de la Miséricorde Divine est le nouvel acte d'une persécution qui frappe les pasteurs dans le but d'épouvanter le troupeau, comme cela a été fait ailleurs sous une autre forme. Expulsion des prêtres d'un institut à Quimper, suspens discrétionnaire du sacrement de l'ordre à Toulon : voilà le visage de l'Eglise synodale pour les fidèles catholiques dont le crime est de rester fidèles à la tradition reçue des temps apostoliques. La crise dans laquelle s'enfonce l'Eglise connaît là un nouveau et sombre développement.

Cette annonce doit aussi être saluée avec respect. Face aux menaces qui s'amoncellent et pourraient se matérialiser à très court terme, le Supérieur des Missionnaires de la Miséricorde et les séminaristes de sa communauté ont choisi la voie de l'honneur. Ils ont refusé de brader leur aspiration à se donner dans le sacerdoce dès lors qu'aucune garantie ne leur était fournie de pouvoir vivre une vie sacerdotale conforme à la vocation que l'Esprit-Saint leur a inspiré. Ils ont choisi un chemin étroit et douloureux de sanctification dans l'Eglise et par l'Eglise. Dans l'Eglise, car ils se soumettent à ses jugements même quand ils sont abusifs, et par l'Eglise, car ils acceptent de souffrir par celle à laquelle ils ont voué leur vie, en choisissant d'attendre dans la vérité et la charité plutôt que de céder aux faux-semblants et aux pressions. Ils nous montrent la voie. Il est possible que, sous peu, chaque fidèle soit confronté au même choix. Il faudra alors garder l'amour de l'Eglise et la rectitude des vérités transmises. Il faudra résister aux pressions et proclamer cette évidence : nulle autorité ne peut violer la

conscience des fidèles qui veulent se sanctifier par les moyens que la Tradition de l'Église leur offre d'une manière imprescriptible.

Ce qui était sacré pour les générations précédentes reste grand et sacré pour nous, et ne peut à l'improviste se retrouver totalement interdit, voire considéré comme néfaste. Il est bon pour nous tous, de conserver les richesses qui ont grandi dans la foi et dans la prière de l'Église, et de leur donner leur juste place. (...). Une société qui interdit ce qu'elle a longtemps considéré comme son noyau même, c'est impossible. » (Lettre du Saint-Père BENOIT XVI à tous les Évêques du monde pour présenter le Motu Proprio sur l'usage de la Liturgie Romaine antérieure à la Réforme de 1970 du 7 juillet 2007).